

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5<sup>ème</sup>/I-07

*L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

#### REMISE GRACIEUSE

—

Conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation un titre de recettes, émis sur l'exercice 2011, qui relève d'une procédure de remise gracieuse.

Il s'agit du titre de recettes n°195 de 2011, concernant une redevance due pour concession, dont le montant s'élève à 500,00 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition et ratifier l'inscription des crédits équivalents sur l'article 6574, sous-fonction 01, de la Décision Modificative n°1 de 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide la remise gracieuse du titre de recettes n° 195 de 2011 d'un montant de 500 € ;
- Ratifie l'inscription des crédits équivalents sur l'article 6574, sous-fonction 01, de la Décision Modificative n°1 de 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,